

COMMUNE DE VAL-DE-MODER

DEPARTEMENT
DU BAS-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE HAGUENAU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 NOVEMBRE 2024

Conseillers élus : 33
Conseillers en fonction : 33
Conseillers présents : 24
Procurations(s) : 4

Présents : Dominique GERLING, Grégory DE BONN, Doris SENGER, Odile FORTHOFFER, Astride KLEIN, Elisabeth MESSER-CRIQUI, Nicole MUCKENSTURM, Laurent BERTRAND, Gauthier DA CRUZ, Dorothée ENDERLIN, Marc ERHARD, Marie-France ESCHENBRENNER, Myriam GABBARDO, Marc GUTH, Aline HAUCK, Patrick KRAEMER, Geoffrey MERCK, Caroline MULLER, José PERALTA, Thierry SCHOTT, Gabrielle SCHWERTZ, Rémy SPOEHRLE, Christophe STOECKEL, Marc WATHLE

Procurations : ENDERLIN Jean-Denis a donné procuration à Dorothée ENDERLIN, Pascal DRION a donné procuration à Astride KLEIN, Jean-Paul MESSER a donné procuration à Elisabeth MESSER-CRIQUI, STEINMETZ Virginie a donné procuration à Gauthier DA CRUZ

Excusés : Carole MICHEL-MERCKLING

Absents : Jean-François DEBLOCK, Christiane SCHMITT, Martine SCHWIND, Valérie WAECHTER

Assistait en outre : Gilles KOEHLE, D.G.S

Délibération N° 2024-54

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

☞ **DESIGNE** Monsieur Grégory DE BONN comme secrétaire de séance.

Adopté par :
Voix POUR : 28
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Délibération N° 2024-55

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024 est approuvé.

Adopté par :
Voix POUR : 28
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

Délibération N° 2024-56

Objet : Attribution de lot complémentaire pour le marché Terrain de football synthétique

Monsieur Grégory DEBONN rappelle que par délibération du 31 juillet 2023 le conseil municipal avait attribué les 4 lots du marché relatif à l'aménagement d'un terrain de football synthétique puis un lot complémentaire par délibération du 15 janvier 2024.

Les mesures de portance effectuées après les travaux réalisés ne sont pas conformes.

Afin de définir quelle solution technique permettra d'avoir la meilleure portance, la réalisation de planches d'essais a été faite avec différentes options suivie d'essais de portance.

L'option retenue pour le renforcement de la plate-forme comprend :

- Le retroussement de la grave naturelle
- La pose d'un géotextile
- La fourniture complémentaire de grave naturelle pour assurer une épaisseur minimale de 50 cm avec les formes de pente.
- Les adaptations périphériques pour compenser les différences de niveaux.

Suite à consultation des entreprises, 2 offres ont été déposées :

- GCM pour un montant de 236.937,00 €HT
- LINGENHELD pour un montant de 241.021,00€HT

DECISION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant le règlement de consultation et le résultat de l'analyse des offres,

Sur proposition de M. Dominique GERLING, 1^{er} Adjoint au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

☞ D'attribuer le marché de travaux à l'entreprise GCM pour un montant de 236.937,00 €HT.

☞ D'autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté par :

Voix POUR : 27

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1

Délibération N° 2024-57

Objet : Projet de construction d'un pumptrack – Plan de financement prévisionnel.

Monsieur José PERALTA, conseiller municipal en charge de l'animation du Conseil Municipal des Jeunes rappelle que le projet de construction d'un Pumptrack avait été présenté par le CMJ lors de la séance du 24 avril 2023 et avait fait l'objet d'un avis favorable de principe pour la poursuite de l'étude de projet.

Le montant estimatif des travaux est de 180.000 euros

DECISION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la volonté de la commune à compléter l'offre en équipements sportifs,

Sur proposition de M. Dominique GERLING, 1^{er} Adjoint au Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

☞ D'APPROUVER le projet de construction d'un *Pumptrack* ainsi que le plan de financement prévisionnel arrêté comme suit pour un montant estimatif de 180.000 €.

Financement	Montant €HT	%
Maître d'ouvrage : commune de Val-de-Moder	72.000,00	40
Etat (DETR/DSIL – ANS)	54.000,00	30
Région Grand Est et Fonds européens	54.000,00	30
Total	180.000,00	100

☞ DE SOLLICITER les subventions auprès de l'ensemble des partenaires mobilisables, l'Etat, la Région Grand Est, Fonds européens.

☞ DE SOLLICITER une autorisation exceptionnelle de démarrage anticipée des travaux.

☞ D'AUTORISER le maire à lancer une consultation conformément au code de la commande publique et à signer les documents et actes à intervenir.

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2025.

Adopté par :

Voix POUR : 28

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Délibération N° 2024-58

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles aux paroisses

Vu le budget primitif 2024,

Sur proposition de M. Dominique GERLING, 1^{er} Adjoint au Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

➡ D'ARRETE les principes de participation financières aux travaux d'entretien et de rénovation des lieux de culte comme suit :

- 10% des dépenses sur présentation de la facture avec un montant d'aide plafonné à 1.500€ par opération/an.

➡ D'ATTRIBUER une subvention de 1.495 euros à la paroisse catholique Saints Pierre et Paul.

Adopté par :

Voix POUR : 28

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Délibération N° 2024-59

Objet : Attribution de subvention au Foyer socio-éducatif du collège Val de Moder

Vu le budget primitif 2024,

Vu la délibération n° 2023-23 du 20 mars 2023 fixant les principes et montants des subventions allouées aux scolaires,

Sur proposition de M. Dominique GERLING, 1^{er} Adjoint au Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

➡ D'ATTRIBUER une subvention de 200€ au Foyer socio-éducatif du Collège pour participation financière au voyage scolaire à Lörrach (Allemagne) qui a eu lieu du 07 au 11 octobre 2024.

Adopté par :

Voix POUR : 28

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Pour extrait conforme,

Val de Moder, le 21 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Grégory DE BONN

Pour le Maire empêché,
par application de l'article L.2122-17
du CGCT
Dominique GERLING
1^{er} Adjoint

Publié le 21.11.2024